

Concours « Expérience de golf ultime à Banff Springs, propulsée par Journée Récompenses »

Veillez noter que, dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Le concours « Expérience de golf ultime à Banff Springs, propulsée par Journée Récompenses » (le « concours »), commanditée par l'Association royale de golf du Canada œuvrant sous l'appellation de « Golf Canada », débute à 9 heures HE le 21 août 2023 et se termine à 23 h 59 le 18 septembre 2023 (la « période du concours »).

Comment participer :

1. Visitez le site www.journiebanffgolfexperience.com pour remplir et soumettre un formulaire de concours.
2. Aucun achat n'est nécessaire.

Le concours est ouvert à tous les résidents du Canada (y compris ceux de la province de Québec) âgés de 18 ans ou plus au moment de leur inscription, à l'exception des employés de Golf Canada, des employés des associations provinciales de golf, de leurs affiliés, de leurs agences de publicité ou de promotion, ou des membres de la famille immédiate de ces employés, ou de toute personne avec laquelle l'une de ces personnes est domiciliée. Le concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux pertinents et est nul là où il est interdit.

Le prix est soumis aux conditions, restrictions, dates d'expiration, exigences et réglementations mentionnées sur les certificats de prix et applicables au moment de la livraison et de l'utilisation du prix. Le prix n'est ni transférable ni subdivisible et ne sera attribué qu'au gagnant confirmé. Le prix n'est pas convertible en espèces et doit être accepté tel quel.

Un tirage au sort pour le prix sera effectué au bureau de Golf Canada à Oakville, en Ontario, le 20 septembre 2023 à 11 h 00 HE, parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.

Golf Canada tentera de communiquer avec le participant sélectionné au tirage par courriel et/ou par téléphone pendant environ une (1) semaine après le tirage, entre 9 h HE et 19 h HE. Si Golf Canada n'est pas en mesure de communiquer avec le participant sélectionné après trois (3) tentatives, son bulletin de participation sera déclaré nul et non avenu et un autre participant sera choisi par tirage au sort. Cette procédure sera répétée jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ait été contacté dans le délai imparti. Pour gagner le prix, le participant sélectionné doit s'être conformé au règlement officiel du concours, avoir répondu correctement à la question d'habileté arithmétique qui lui sera posée par courriel, et avoir signé et retourné le formulaire standard de déclaration et d'exonération de Golf Canada qui lui sera envoyé par courriel. Le prix sera annulé si le formulaire de déclaration et d'exonération n'est pas retourné à Golf Canada dans les 15 jours suivant l'avis d'attribution du prix. Les prix doivent être acceptés tels quels, sans substitution ni transfert. Tous les frais supplémentaires liés à l'utilisation d'un prix sont à la charge du gagnant.

Pour gagner son prix, le participant sélectionné doit répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté arithmétique et signer puis retourner un formulaire standard de déclaration et de renonciation dans les 15 jours suivant l'envoi de l'avis d'attribution du prix, le cachet de la poste en faisant foi. Le prix sera annulé et attribué à un autre gagnant si l'avis d'attribution du prix est retourné parce qu'il n'est pas livrable ou si le formulaire de déclaration et de décharge, y compris la question réglementaire, n'est pas renvoyé dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'attribution du prix, le cachet de la poste en faisant foi. Si le gagnant substitut ne renvoie pas la documentation requise dans les 15 jours (en suivant les procédures

décrites ci-dessus), le prix sera annulé et ne sera pas attribué à d'autres gagnants substitués.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent : a) le présent règlement officiel du concours et les décisions de Golf Canada concernant tout élément du concours, qui sont finales et exécutoires à tous égards; et b) de dégager Golf Canada, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses dirigeants, ses administrateurs et ses employés, y compris ses agences de publicité et de promotion, de toute responsabilité, réclamation ou dommage découlant de leur participation au concours et de l'acceptation ou de l'utilisation, du mauvais usage ou de la possession d'un prix. En acceptant un prix, les gagnants consentent à ce que Golf Canada et ses représentants utilisent leur nom et/ou leur photographie à des fins de publicité et de promotion, sans rémunération.

En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que Golf Canada recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels fournis dans le formulaire d'inscription pour l'administration du concours et, sous forme agrégée, afin de créer des rapports sur les caractéristiques démographiques des participants, rapports que Golf Canada peut, à sa seule discrétion, utiliser et divulguer à d'autres. Golf Canada ne vendra ni ne divulguera autrement aucun renseignement personnel des participants.

Golf Canada et chacune des personnes et entités qui lui sont affiliées et associées ne sont pas responsables, conjointement ou individuellement, des éléments suivants : bulletins de participation erronés, endommagés, détruits, perdus, en retard, incomplets, illisibles, mal adressés ou mal acheminés, quelle qu'en soit la cause; incapacité, pour quelque raison que ce soit, des participants sélectionnés de recevoir les trousseaux d'avis d'attribution des prix; ou dysfonctionnements ou erreurs pouvant survenir, quelle qu'en soit la cause.

DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant recevra un (1) forfait vacances pour deux (2) personnes à l'hôtel Fairmont Banff Springs, comprenant :

Un billet d'avion aller-retour, en classe économique, pour deux (2) personnes adultes (dont l'une doit être le gagnant) à partir de n'importe quel grand aéroport du Canada jusqu'à l'aéroport international de Calgary (YYC) par la compagnie aérienne choisie par Golf Canada.

Location de véhicule utilitaire sport (VUS) intermédiaire chez AVIS, pris en charge et retourné à l'aéroport international de Calgary (YYC).

Trois nuits d'hébergement au Fairmont Banff Springs (une [1]) chambre standard en occupation double), y compris toutes les taxes hôtelières et les frais de dossier.

Deux (2) rondes de golf pour deux (2) au Fairmont Banff Springs Golf Course (voiturette de golf comprise).

Le prix comprend seulement ce qui est expressément décrit ci-dessus et aucune autre allocation ne sera accordée. Le gagnant et son compagnon de voyage devront payer toutes les autres dépenses, y compris entre autres :

Tout transport terrestre ou aérien qui n'est pas précisément décrit ci-dessus (y compris le transport du et au domicile du gagnant et de son compagnon de voyage).

Toute assurance facultative (y compris entre autres des assurances voyage, médicale ou annulation de voyage).

Visites touristiques et autres activités sur place

Frais liés au voyage/surcharges (y compris entre autres pour des bagages supplémentaires, des frais d'amélioration d'aéroport, des taxes, etc.).

Frais d'excédent de bagages

Frais liés à l'obtention des documents de voyage

Coûts liés à l'obtention des vaccins nécessaires

Articles ou achats personnels :

Repas

Surclassement de chambre

Pourboires et gratifications

Location de films dans la chambre

Le gagnant et son compagnon de voyage sont responsables de l'obtention, à leurs frais, de tous les documents de voyage requis, lesquels doivent être valides avant le voyage et pour toute la durée de celui-ci. Si le gagnant et son compagnon de voyage ne sont pas en mesure de voyager parce qu'ils n'ont pas les documents requis, le prix sera annulé sans compensation et un nouveau tirage au sort pourra être organisé. L'hôtel peut demander au gagnant de fournir une carte de crédit valide pour couvrir les frais accessoires.

Le prix doit être utilisé avant le 31 juillet 2024 (la « période de voyage »). Le gagnant doit être disponible pour voyager pendant la période de voyage. Une fois la réservation effectuée, elle ne peut être modifiée pour quelque raison que ce soit. Si le gagnant et son compagnon de voyage ne sont pas en mesure de voyager aux dates prévues, le prix sera perdu sans compensation et un nouveau tirage au sort pourra être organisé.

Les voyages sont soumis à disponibilité et doivent être réservés au moins quatre (4) semaines avant la date de départ souhaitée. Les réservations ne peuvent être confirmées que 30 jours avant le départ.

Les bons ou certificats de voyage perdus ou volés ne seront pas remplacés. Tous les billets d'avion sont assujettis à des variations de vol, à des arrêts de travail et à des changements d'horaire ou d'itinéraire. Golf Canada se réserve le droit de structurer les itinéraires de voyage à sa seule discrétion. Aucun remboursement ou compensation ne sera accordé en cas d'annulation ou de retard d'un vol, sauf à la seule discrétion de Golf Canada. Les éléments du prix (y compris, mais sans s'y limiter, le billet d'avion et l'hébergement) ne peuvent être utilisés pour l'obtention de « milles » de grand voyageur ou d'autres programmes de fidélisation. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent se conformer à toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, à toutes les lois locales pendant qu'ils sont à destination.

La valeur totale approximative du prix au détail est de 4 900 \$CAN.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ en ligne :

Golf Canada et ses agents ne sont pas responsables des problèmes ou des défaillances techniques des réseaux ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels, de la non-réception d'un courriel ou d'un bulletin de participation en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement sur Internet ou sur un site Web, ou de toute combinaison de ces éléments, y compris les dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne, liés ou résultant du fait de jouer avec ou de télécharger du matériel dans le cadre de la présente promotion.

Golf Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre la partie courriel de ce concours si un virus, un bogue ou une autre cause hors du contrôle raisonnable de Golf Canada ou de ses agents corrompt la sécurité ou la bonne administration du concours. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de miner le fonctionnement légitime de cette promotion constitue une violation des lois criminelles et civiles, et si une telle tentative est faite, Golf Canada se réserve le droit d'exercer des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites au criminel.